

VACANCES JEUNES
CONVENTION LOCALE DE SOLIDARITE 2025
S.P.F. / C.M.C.A.S.
PLACES PRISES EN CHARGE PAR LA CMCAS
(Coefficient social, tranche 5)

CMCAS de :Clermont-Le Puy

Date : 28 Janvier 2025

Campagne été 2024

Code

Après lecture, approbation et respect des règles fixées dans la CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT ENTRE LA CCAS ET LE SPF - 2025,

Le Comité, l'Antenne locale du S.P.F. des Gaziers et Electriciens ou la Fédération Départementale du Secours Populaire en la personne de :

NOM : CHAZOULE Michel

En qualité de : Président SPF FNEG 63

Adresse : 1, Rue de Châteaudun 63966 Clermont-Ferrand Cedex 9

N° de téléphone : 06 52 14 48 08

e-mail : spf.fneg.clermont@gmail.com

Signature

Et le/la Président(e) de la CMCAS de : Clermont-Le Puy

NOM.....

Adresse : 37, Route de Cébazat 63360 Gerzat

N° de téléphone : 04 15 93 05 00

e-mail :

Signature

S'engagent à mener en concertation et sous forme de partenariat, une action de solidarité en faveur de 3 enfants aidés par le S.P.F.

Les jeunes seront affectés dans les villages vacances attribués par la CCAS pour la session n°..... qui se déroulera du..... au2025

DESIGNATION DES ENFANTS AIDES PAR LE S.P.F.

PLACES 6/8 ANS ET 9/11 ANS PRISES EN CHARGE PAR LA CMCAS AU LOCAL :

		Noms - Prénoms (ou nombre d'enfants si vous ne savez pas encore)	Dates du séjour souhaité
6/8 ANS			
9/11 ANS			

Le montant de la participation financière, versée par la CMCAS à la CCAS se fera sur la base de calcul d'une place au coefficient 5.

SESSION	AGE	NOMBRE D'ENFANTS	MONTANT
15 jours	6/8 ANS		
	9/11 ANS		
22 jours	9/11 ANS		
Montant total			

L'Interlocuteur(trice) désigné(e) par le S.P.F, référent(e) des enfants durant leur séjour :

NOM : GALVERT ou THEPOT
Téléphone : 04 73 42 27 00 ou 06 45 06 65 76
Adresse :

Prénom :Delphine, Adrien
Mail : actions.vacances@spf63.org

Cette convention, conjointement signée, est transmise au Conseil d'Administration de la CCAS.

A Gerzat, le 28/01/2025

Pour le Secours Populaire Français

Pour la CMCAS

**VACANCES JEUNES
CONVENTION LOCALE DE SOLIDARITE
S.P.F. / C.M.C.A.S.
PLACES PRISES EN CHARGE PAR LA CCAS
MOIS JUILLET ET AOÛT 2025**

CMCAS de :Clermont-Le Puy

Date : 28 Janvier 2025

Dans le cadre des mesures de solidarité prises par la CCAS pour le mois de juillet et d'août 2025 (article 1 de la CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT ENTRE LA CCAS ET LE SPF - 2025), notre CMCAS souhaite mener une action à titre gracieux en direction d'enfants en difficulté.

Au regard des places prises en charges par notre CMCAS, nous demandons l'abondement de places par la CCAS, sur le principe suivant : une place prise en charge par la CMCAS pouvant être abondée d'une place prise en charge par la CCAS. Sachant qu'en cas de nombre impair, la place en plus sera imputable à la CMCAS.

Nous souhaitons donc accueillir dans les centres qui nous seront attribués par la CCAS, 3 enfants âgés de 6/8 ans et de 9/11 ans sur le quota des places prises en charge par la CCAS.

La prise en charge et le déroulement de leur séjour seront effectués au regard des modalités pratiques et réglementaires définies dans la convention.

Le Comité, l'Antenne des Gaziers et des Electriciens ou la Fédération Départementale du Secours Populaire en la personne de :

NOM : CHAZOULE Michel

En qualité de : Président du SPF FNEG 63

Adresse : 1, Rue de Châteaudun 63966 Clermont-Ferrand Cedex 9

N° de téléphone : 06 52 14 48 08

e-mail : spf.fneg.clermont@gmail.com

Signature

Et le/la Président(e) de la CMCAS de : Clermont-Le Puy

NOM du Président :

Adresse : 37, Route de Cébazat 63360 Gerzat

N° de téléphone : 04 15 92 05 00

e-mail :

Signature

S'engagent à mener, en concertation et sous forme de partenariat une action de solidarité en faveur de 3 enfants aidés par le S.P.F.

Les jeunes seront affectés dans les villages vacances attribués par la CCAS pour la session n° qui se déroulera du au 2025

DESIGNATION DES ENFANTS AIDES PAR LE S.P.F.

PLACES 6/8 ANS ET 9/11 ANS PRISES EN CHARGE PAR LA CCAS AU NATIONAL :

	Noms - Prénoms (ou nombre d'enfants si vous ne savez pas encore)	Dates du séjour souhaité
6/8 ANS		
9/11 ANS		

L'Interlocuteur(trice) désigné(e) par le S.P.F, référent(e) des enfants durant leur séjour :

NOM : GALVERT ou THEPOT

Téléphone : 04 73 42 27 00 ou 06 45 06 65 76

Adresse :

Prénom : Delphine ou Adrien

Mail : actions.vacances@spf63.org

Cette convention, conjointement signée, est transmise au Conseil d'Administration de la CCAS.

A Gerzat, le 28 Janvier 2025

Pour le Secours Populaire Français

Pour la CMCAS